

Protocole sanitaire simplifié

Ecole Maternelle La Jarrie

I. Principes généraux

- **Les gestes barrières**

Les gestes barrières doivent être connus et appliqués par le personnel gravitant autour des enfants (enseignants, ATSEM, AESH, périscolaire). Ils doivent être appris aux enfants et affichés dans l'école.



Pour ce faire, il convient de veiller à la disponibilité de savons liquides, de mouchoirs à usage unique, de serviettes en papier à usage unique.

Le lavage des mains doit être effectué très régulièrement et notamment : à l'arrivée avant de rentrer en classe, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés et enfin, le soir avant de rentrer chez soi.

- **Le maintien de la distanciation physique**



Le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne doit être respecté dans tous les contextes et tous les espaces.

- **Le port du masque**

Le ministère de l'Education Nationale ainsi que la mairie met à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves des masques dit « grand public ».

Pour les élèves de maternelle le port du masque n'est pas obligatoire.

Des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes au cours de la journée.

- **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. La mairie s'est engagée à l'assurer comme il est fait habituellement c'est-à-dire une fois par jour. En outre, les locaux seront nettoyés et désinfectés avant l'arrivée des élèves le 12 mai.

II. Accueil des élèves

Un agent d'accueil (ATSEM) sera placé au portail de l'école pour filtrer les arrivées et les flux de personnes. Il devra porter un masque et être équipé de gel hydroalcoolique en cas de besoin.

La distanciation physique dans la file d'entrée et pour se rendre dans les classes devra être respectée par tous moyens possibles (panneaux, marquages au sol, barrières...). Les familles feront la queue en file indienne à l'extérieur de l'établissement.

Les portes d'entrée (portail, salle de classe) seront maintenues ouvertes pendant toute la durée de l'accueil afin de limiter les points de contact.

Une fois dans l'établissement, l'enfant se rendra seul dans sa classe où il rejoindra son enseignant à l'entrée. Dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale. Le lavage des mains sera organisé dès l'entrée en classe.

Le portail sera fermé à 8h40.

III. Sortie des élèves

De manière identique à l'accueil, la distanciation physique sera assurée. Un agent d'accueil (enseignant) sera placé au portail de l'école pour filtrer les flux de personnes.

Les élèves se rendant à la cantine resteront dans les classes et seront surveillés par le personnel communal à voir avec la mairie

L'enseignant sortira de sa classe avec les autres élèves en file indienne et se rendra au portail de l'école. Les enfants sortiront un par un sur appel de l'enseignant. Les familles devront respecter la distanciation physique dans la file d'entrée de la même manière que pour l'accueil.

IV. Aménagement des classes

Les salles de classe doivent être aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre : respecter les distances entre les tables, neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaire (notamment armoires, matériels informatiques et bibliothèques collectives).

La mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe peut être matérialisé au sol de façon à limiter les croisements à l'intérieur de la classe.

Les salles de classe doivent être aérée avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Pendant la classe, il conviendra de veiller au respect des gestes barrières et des distanciations physiques ainsi qu'à l'absence d'échange d'objet personnel et de proscrire l'utilisation de matériels collectifs.

Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.

V. Organisation des classes

Afin de garantir la sécurité des élèves et le respect des gestes barrières, les classes seront divisées en deux groupes en alternance le lundi/mardi et le jeudi/vendredi.

L'équipe enseignante a tenu compte des fratries pour effectuer cette organisation.

VI. Matériel

Les élèves se rendront à l'école sans cartable. Des activités individuelles seront données aux élèves pour travailler en classe .

VII. Activités sportives et culturelles

Les jeux de ballons et de contacts ainsi que l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulés sont proscrits.

Il convient d'utiliser uniquement du matériel individuel pour les activités culturelles et manuelles.

La manipulation des livres présents dans les bibliothèques collectives des classes est à proscrire : les lectures par l'enseignant seront privilégiées.

Il convient de mettre en place des jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc. Les jeux pouvant être manipulés à plusieurs dans les coins de symbolisation en maternelle (poupées, dinettes, jeux de construction) seront retirés.

VIII. Récréation

Les enfants sortiront et rentreront en respectant la distanciation physique. Par exemple : en file indienne à 1 mètre de distance chacun. Une matérialisation pourra être envisagée.

Ils passeront un par un au lavage des mains et aux toilettes au début et à la fin de la récréation.

La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.

La mise à disposition et l'utilisation de jeux collectifs sont proscrites.

Il conviendra de proposer des jeux et activités qui permettront de respecter les gestes barrières et la distanciation physique : cela fera l'objet d'une réflexion en équipe.

Un planning pour les récréations sera établi en équipe pédagogique.

Il conviendra de veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas.

IX. Nettoyage et désinfection des locaux

Une fois passée la reprise, le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises devra être effectué au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

X. Dimensionnement et équipement des sanitaires

Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires devra être limité au nombre maximum de cuvettes présentes. Les flux seront gérés par les enseignantes.

Les urinoirs utilisés dans la salle de classe des Maternelle-CP étant distants de moins d'1 mètre, un urinoir sur deux sera condamné.

Les élèves devront obligatoirement se laver les mains avant et après l'usage des WC.

Les portes devront rester ouvertes durant toute la journée.

XI. Gestion de la cantine :

En cours de réflexion par la mairie

Quelques indications données par le protocole sanitaire national :

- à la cantine, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs

- Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas
- Nettoyer les tables et les chaises après les repas
- Prévoir les modalités de distribution d'eau et des repas de manière à limiter les contacts
- Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs, vider les poubelles

XII. Enseignements spécifiques

Une réflexion spécifique doit être menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (musique, arts plastiques, sciences, technologies) pour que le maintien de la distanciation sociale et le non-partage des espaces de travail soient assurés.

Il convient de limiter le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et de privilégier les démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos par exemple.

XIII. Effectifs globaux

Pour tout le personnel de l'école, il conviendra d'appliquer strictement les gestes barrières et la distanciation sociale. Le lavage des mains devra être effectué toutes les deux heures même si des gants sont portés.

Le matériel partagé par plusieurs personnes durant le travail devra être évité. Par exemple : ciseaux, stylos, etc.

Il convient de limiter autant que possible l'intervention de personnes extérieures.

S'agissant des familles, la communication à distance sera privilégiée.

XIV. Procédure de gestion d'un cas suspect

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

• En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève

L'enfant sera immédiatement isolé avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Sa température sera prise avec un thermomètre sans contact (fourni si possible par la mairie ?). Les parents seront appelés sans délai pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les mesures barrières.

Il conviendra pour les familles de s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet ; et pour les enseignants de prévenir le personnel de santé de l'EN référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève depuis les 48h précédant le début des symptômes.

En cas de test positif, le directeur informera la collectivité de rattachement et les services académiques pour qu'ils définissent les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. La famille sera également accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale.

Un nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l'élève aura lieu ainsi que des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis favorable du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

• En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte

La procédure est identique : isolement, prise en charge médicale et information aux services concernés.